

**COMMUNE DE LE THIEULIN**  
***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU***  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015**

Sur convocation en date du 20 mai 2015, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 28 mai 2015 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

**Secrétaire de séance** : Monsieur PANIER Olivier

---

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2015 a été adopté à l'unanimité, sans observation.

### **I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

- ◆ Le Président présente le dépliant créé pour présenter la maison médicale, celui-ci doit être prochainement distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la Communauté de Communes, l'ouverture est prévue lundi 1<sup>er</sup> juin 2015. La maison médicale est toujours en attente d'un kinésithérapeute et d'un dentiste
- ◆ Journée enfance famille au pôle enfance samedi 30 mai à partir de 9h30

### **II. EVOLUTION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur Le Maire présente la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui est actuellement en préparation et qui prévoit, entre autre, de rétablir le seuil pour les intercommunalités à 20000 habitants. Fin 2015 sortira un schéma départemental de coopération intercommunale proposant des regroupements pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Communauté de Communes du Pays Courvillois qui, au vu de son nombre d'habitants, ne pourra pas restée seule, a pour projet de fusionner avec la Communauté de Communes du Pays Combray. Cette fusion a fait débat lors du dernier conseil communautaire mais a été largement validée. Celle-ci pourrait voir le jour dès janvier 2016 après des études de faisabilité des services de la Préfecture. Monsieur Le Maire aimerait connaître l'avis du conseil municipal qui valide à l'unanimité cette fusion

Monsieur Le Maire présente aussi la loi améliorant le régime des communes nouvelles. Initiée en janvier 2014 par Jacques Pélissard, député du Jura, la loi a été adoptée définitivement le 16 mars par un large consensus au Sénat. Ces dispositions offrent des perspectives très intéressantes aux communes qui souhaitent se regrouper, sur une base volontaire, pour unir leurs forces, mutualiser leurs moyens et être aussi mieux représentées auprès des autres collectivités et de l'Etat.

Les communes nouvelles bénéficieront d'un statut plus souple, mieux adapté à leur spécificité et au respect de l'identité des communes fondatrices. Elles bénéficient également de dispositions financières très favorables si elles sont constituées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elles bénéficieront en effet pendant trois ans à compter de leur création d'une exonération de la baisse de DGF, et du maintien des dotations de solidarité perçues par les anciennes communes (DSU, DSR, DNP). Idem pour les communes nouvelles créées avant les municipales de mars 2014.

### **III TRAVAUX DE SECURITE DU BOURG**

Monsieur Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil il avait été décidé d'aménager la sécurité de la rue des Forgerons par la création d'un rond-point à l'entrée du village suivi de 2 chicanes ainsi que d'un plateau de surélévation. Deux questions se posent, réalise-t-on ces travaux, et la commune fait-elle appel à un maître d'œuvre, après discussion le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux, de ne pas faire appel à un maître d'œuvre et de faire appel à plusieurs entreprises PIGEON TP, EXEAU TP, TP COMPACT, LA COLAS.

#### **IV. FETES COMMUNALES**

Monsieur Le Maire indique qu'il faut faire un point sur les fêtes communales. L'ensemble du Conseil municipal décide d'organiser les fêtes comme les autres années à savoir buffet froid le 13 juillet au soir suivi d'un bal, le 14 juillet commémoration à midi. Pour la Saint-Fiacre : repas (poêlon) boisson organisée par le comité de fêtes, retraite aux flambeaux, harmonie, feu d'artifice et bal le samedi 29 et le dimanche 30, ball-trap, jeux organisés l'après-midi par les associations et animation. Les détails seront discutés lors de la réunion des associations mercredi 17 juin à 20h30.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

##### **1. Travaux rue Neuve**

Monsieur Le Maire indique que des travaux ont commencé au carrefour de la rue des Forgerons et de la rue Neuve, il s'agit d'un branchement gaz pour la nouvelle construction rue Neuve, pour lequel Monsieur Le Maire avait émis, dans un premier temps, un refus. Il a ensuite émis une réserve quant à la réalisation de l'enrobé qui a été appliqué sur la rue car il craint un affaissement dans les mois à venir.

##### **2. Travaux calvaire**

Monsieur Le Maire rappelle que le calvaire au bout de la rue du Blottier a été refait ainsi que celui de la Chapelle, il reste néanmoins la pierre et la croix à poser sur le calvaire rue du Blottier. Concernant la pierre, nous avons reçu un devis de l'entreprise Nicolas COURTIN d'un montant de 1300 €, Monsieur Le Maire avait également sollicité les marbreries Vaux qui nous propose un devis à 920 €, ce dernier a donc été validé. Concernant les croix Monsieur Le Maire propose de les restaurer en même temps que les grilles du cimetière.

##### **3. Travaux rue de la bonnetterie**

Monsieur Le Maire informe qu'il a approuvé le devis de PIGEON TP

##### **4. Classe des Corvées les Yys**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la classe des Corvées les yys va fermer en septembre prochain, il informe également qu'il va y avoir des changements au niveau des enseignants.

##### **1. Diagnostic énergétique**

Monsieur Le Maire indique avoir reçu un appel d'une personne du SMET, celle-ci propose que la commune s'engage dans le diagnostic énergétique de ses bâtiments communaux, ce diagnostic ne coûterait rien. Le Conseil valide le diagnostic des bâtiments communaux à l'unanimité

##### **Tour de table :**

Monsieur Le Maire rappelle que le 14 juin il y a une brocante au Thieulin mais également la randonnée tracteur qui fera une pause sur la commune aux alentours de midi, la route sera barrée sur le CD n° 139 du carrefour du CR n°24 jusqu'à la mare avec une déviation rue des près du moulin, rue du poirier.

Luc CHRETIEN informe que lors de la soirée cochon grillé, ils ont dû re-nettoyer toute la vaisselle et balayer la salle

Franck DOMANGE rappelle que les véhicules sortent trop vite de la maison Notre Dame du Thieulin

Monsieur Le Maire remercie Olivier PANIER pour la fourniture des copeaux

Clôture de la séance à 23h00